Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1468

Rubrik: Lettres à l'émilie
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

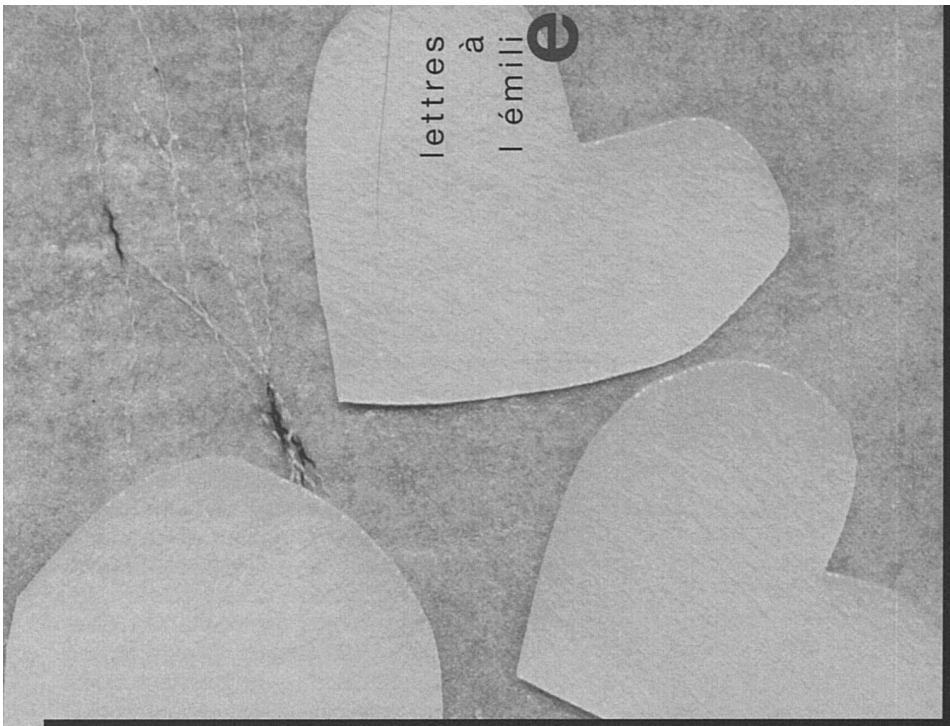

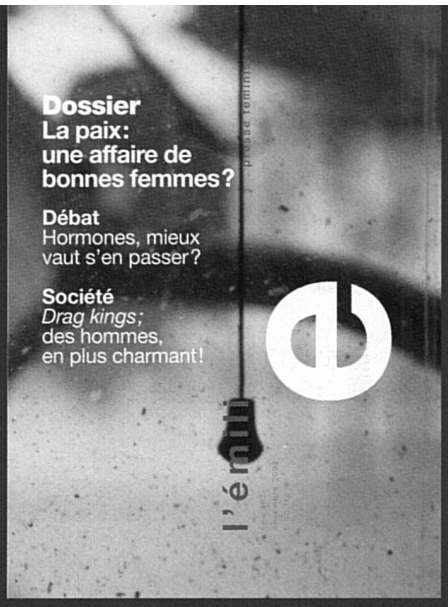

Fesses et *Fémina*
My Phuoc Durous-Luong
Vufflens-la-Ville

Je suppose que plusieurs de vos lectrices vous ont probablement déjà envoyé une pub que je trouve absolument inadmissible, pour ne pas dire scandaleuse (ndlr : une visage de femme fait de fesses). Et de surcroît, celle que je vous envoie a été publiée sur la quatrième page de couverture du magazine *Femina*, l'année de son anniversaire de quarante ans ! On sait bien que cet hebdomadaire n'est pas pionnier en matière de défense des droits des femmes, mais tout de même ! Pour conclure : «quel cul-haut» ! Avec mes meilleurs messages et mes remerciements pour votre combat quotidien.

Qui peut adopter un enfant?
Julie Brélaz
Valais

J'ai eu connaissance d'un couple de lesbiennes qui souhaitait adopter un enfant : en fait, l'adoption devait être réalisée par une seule des partenaires à titre de femme célibataire. Les démarches les ont mises en contact avec une assistante sociale qui a eu une réaction d'une extrême violence en réalisant qu'il s'agissait d'un couple de femmes. Peut-être serait-il intéressant de mieux connaître les pratiques cantonales et suisses quant à l'adoption et surtout de clarifier qui a le pouvoir de décider des critères quant à qui a le « droit» d'adopter un enfant. Il semble que ce pouvoir soit parfois le fait absolu d'une personne qui impose davantage ses propres critères que ceux qui peuvent impliquer les intérêts de l'enfant. Je ne sais pas si *l'émiliE* a abordé ce sujet récemment, mais il ne manquerait pas d'intéresser plus d'une femme, et pas forcément dans le cadre de couples homos.

Prudence...
Simone Chapuis
Lausanne

Chères *Emilies*, une lectrice m'a dit l'autre jour que votre journal manque d'infos suisses... Alors qu'il était autrefois un outil de travail... Je vous ai défendues bien sûr, mais cela n'empêche que vous ne devez pas négliger ce qui se passe en Suisse.

Calendrier porno pour fiston
Copie d'un courrier envoyé à la société Hach Ag, à Zurich

Faisant partie du département marketing de ma société, il m'incombe de parcourir les catalogues professionnels offrant un choix de cadeaux à offrir à la clientèle, en des périodes ponctuelles de l'année. A ce jour, je n'ai jamais rencontré des photos aussi choquantes, sexistes et révoltantes que celles qui sont proposées dans votre catalogue Automne 2002 aux pages 39-40 ! Jusqu'à présent, je ne les avais vues accrochées qu'aux murs des garagistes et des chantiers !

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que ce genre de catalogue peut tomber dans les mains des enfants, étant donné qu'il contient un choix de petits cadeaux pour anniversaires et fêtes de Noël. Il est également utilisé pour les associations de parents d'élèves afin d'offrir de petits présents pour les fêtes nationales ou de Noël. Pouvez-vous imaginer des enfants tomber sur de pareilles photos et les parents qui essaient d'expliquer pourquoi ces femmes sont nues ? Je considérais votre entreprise comme respectable et professionnelle, peut-être devrais-je réviser mon jugement. Je souhaite de tout cœur que cette grave erreur n'aie été due qu'à un problème d'édition/impression et que personne au sein de votre direction ne se soit aperçu de cette fort déplaisante erreur !

Disparue en se mariant
Copie d'un courrier envoyé à la conseillère d'Etat genevoise
Micheline Calmy-Rey

Mariée sous le régime légal depuis le mois d'août de cette année, quelle n'a pas été ma surprise de découvrir que cet acte social me faisait purement et simplement disparaître ! En effet, les courriers provenant de votre administration sont maintenant envoyés exclusivement à mon conjoint, sans mention de mon nom. En tant que femme active depuis plus de vingt ans, j'ai toujours payé mes impôts et pensais donc être une interlocutrice valable pour votre département. Ceci n'est donc plus le cas puisque seul mon mari existe maintenant pour vos services. Ne serait-il pas envisageable que le département des finances, de surcroît dirigé par une femme, soit un peu plus au fait de la place des femmes dans la société et cesse de nous traiter comme des mineures incapables dès l'instant de notre mariage ! On croirait être au XIXe siècle ! Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir faire le nécessaire afin que toute femme mariée soit considérée comme une adulte responsable et que tous courriers concernant l'imposition du couple soient systématiquement envoyés à l'attention des deux conjoints.